

Du
7 juillet
au
22 août

Animation estivale

2025

5 à 16 ans

Sommaire

L'Animation estivale toutes les vacances	p. 3
Zoom sur quelques activités	p. 4
Modalités d'inscription	p. 6-7
Accessibilité des activités	p. 8-9
Activités culture, sciences, nature	p. 11 à 15
Activités sportives	p. 16 à 18
Informations pratiques	p. 19
Coordonnées des associations	p. 22

Les activités listées dans ce livret sont susceptibles de modifications.

Pour avoir les dernières mises à jour veuillez consulter le site

animestivale.metz.fr

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

L'ANIMATION ESTIVALE TOUTES LES VACANCES !



©Assolatelier

On ne s'ennuie jaMetz ici !

L'Animation estivale, un temps fort très attendu par toutes les familles messines propose pour toutes et tous des activités culturelles et sportives gratuites pour les enfants de 5 à 16 ans. Cette année, les premiers ateliers démarreront le lundi 7 juillet jusqu'au 22 août.

Ces activités pensées et conçues par les associations, sont une formidable opportunité de profiter de l'été à Metz, tout en s'amusant et en élargissant l'horizon des possibles. Cette 45e édition continuera de viser des pratiques originales pour l'initiation des enfants et adolescents, et de faire naître chez eux de nouvelles passions auxquelles ils pourront ensuite s'adonner tout au long de l'année auprès des structures partenaires.

Par ailleurs, l'offre socio-éducative détaillée dans ce livret fait partie intégrante de la politique menée par l'équipe municipale de Metz pour la jeunesse, de manière à apporter une ouverture culturelle et favoriser l'inclusion de nos jeunes Messins.

Enfin, nous tenons à remercier les associations et structures culturelles qui s'engagent à nos côtés pour la jeunesse messine et sans qui nous ne pourrions mettre en place ce dispositif. Le dynamisme des associations messines est une richesse que la Ville s'emploie à valoriser toute l'année. C'est à travers cette indispensable coopération que nous pouvons offrir un service de qualité aux familles messines, durant ces sept semaines estivales.

Très bel été.

François Grosdidier
Maire de Metz
Président de l'Eurométropole de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre honoraire du Parlement

Timothée Bohr
Adjoint au Maire de Metz
Politique de la Ville, jeunesse et éducation populaire

Vous retrouverez toutes ces activités dans ce livret.
Elles seront peut-être amenées à évoluer selon les conditions météorologiques
(mises à jour à consulter sur animestivale.metz.fr).

Zoom sur quelques activités

Association TATA : un atelier qui nourrit l'imaginaire



©Tata

L'association propose un atelier autour du Food Art. Chaque participant devra construire des aliments à des échelles différentes en carton/papier afin d'y créer un ensemble à la fin de la semaine.

Cette composition des différents objets/aliments sera ensuite prise en photo et envoyée aux parents et participants afin de garder un souvenir de cet atelier découverte.

Aéromodélisme : prêt au décollage

L'association Modéliste le Graouilly invite les enfants à découvrir l'aéromodélisme, par des vols avec un avion d'entraînement en double commande tout en étant assisté d'un moniteur. A la fin de l'initiation, chaque participant saura faire décoller son avion et évoluer en autonomie dans l'espace aérien.

Musique et théâtre : laisse parler ta créativité

Tu aimes la musique, le rythme ou jouer des sketchs ? Inscris-toi aux activités proposées par l'Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal. Au programme : guitare classique, percussion BATUCADA et théâtre.

Découverte de la pratique de l'aviron : tous à bord

La Société des Régates Messines invite les jeunes à découvrir la pratique de l'aviron sur le plan d'eau, dans des bateaux stables, en individuel ou en collectif.

Durant la semaine, les participants auront acquis une certaine autonomie dans la préparation du bateau, la coordination des mouvements nécessaire (jambe /dos/bras), et la direction du bateau sur le plan d'eau.



©Philippe Gisselbrecht

Initiation au Basket Ball : bienvenue sur le terrain

L'association Le Terrain – Basketball propose aux jeunes de 10 à 14 ans de découvrir le basket sous une forme ludique. Dribble, passe, tir et amuse-toi.

La carte animation estivale c'est aussi :



©Ice Arena

L'entrée gratuite à la piscine

Sur simple présentation de leur carte Animation estivale, les jeunes s'offriront quelques moments de baignade, du **lundi 7 juillet jusqu'au vendredi 22 août** à la piscine de Belletanche et à la piscine de Lothaire, de **14h30 à 17h** (évacuation du bassin à 17h), à condition de savoir nager. Les plus petits, âgés de 5 à 9 ans, doivent être accompagnés d'un adulte (un adulte accompagné de deux enfants maximum - entrée payante pour l'accompagnateur - entrée payante pour les enfants en dehors des horaires gratuits 14h30-17h).

Les transports à tarif réduit



Le réseau LE MET' propose des **tarifs réduits**, sous la forme d'un **titre Été Jeunes** qui peut être chargé sur une carte sans contact SimpliCitéS. La carte est offerte* aux jeunes, sur présentation de la carte de l'Animation estivale Eté 2025 valide (carte où figure la photo) et sous réserve de charger au minimum 10 voyages (tarif réduit, 7,00€**). Les agents commerciaux de l'Espace Mobilité - place de la République - Metz, se tiennent à la disposition des jeunes voyageurs pour plus d'informations.

Renseignements : 0 800 00 29 38 (service et appel gratuits)
lemet.fr

(*le coût de création de la première carte est offert)

(**tarif sous réserve de modification, consultez régulièrement les mises à jour sur le site animestivale.metz.fr)

La patinoire en accès libre tout l'été

La patinoire Ice Arena invite les enfants à se dépenser tout en profitant de quelques degrés de moins, **tous les après-midis du lundi au dimanche** (sous conditions), et ce **jusqu'au 17 août**. Munis de leur carte Animation estivale, les jeunes patineurs accèderont librement à la patinoire, accompagnés obligatoirement d'un adulte (entrée payante pour l'accompagnateur : une entrée gratuite pour le détenteur de la carte Animation estivale 2025 pour une entrée adulte payante).

Des activités à pratiquer sereinement

La Ville de Metz et les associations partenaires de l'Animation estivale prennent toutes les précautions pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions :

- La délivrance de la carte gratuite Animation estivale via internet à privilégier.

Lors de la participation de vos enfants à l'Animation estivale, il vous est demandé :

- De vous rendre sur le lieu de l'activité seulement après l'avoir réservée sur le site.
- D'équiper vos enfants d'une tenue adéquate pour la pratique de l'activité, d'un sac permettant de ranger leurs affaires personnelles, d'une gourde ou d'une bouteille d'eau individuelle.

La pratique de certains ateliers est susceptible d'évoluer en fonction des conditions météorologiques.

Consultez régulièrement les mises à jour sur le site

animestivale.metz.fr

MODALITÉS...



J'inscris mon enfant à l'Animation estivale

La carte gratuite à domicile, en quelques clics

Il est recommandé de s'inscrire via internet : une formule rapide, simple et ne demandant pas de déplacement ! Seuls les parents responsables de l'enfant peuvent effectuer la demande en ligne.

1. **Je complète le dossier de demande d'inscription** sur le site animestivale.metz.fr et je joins les pièces sollicitées (en les photographiant par exemple) :
 - une pièce d'identité du parent (livret de famille, carte d'identité)
 - un justificatif de domicile messin (facture gaz, électricité...)
 - une autorisation écrite du responsable légal si l'enfant est hébergé à Metz par un parent (formulaire type à télécharger sur le site)
2. **La mairie de Metz valide mon inscription**, m'envoie par mail la carte Animation estivale et le lien pour télécharger le livret.
3. **J'imprime la carte** et la complète avec les mentions utiles. Je signe et colle la photo de mon enfant.

Inscriptions à l'Animation estivale jusqu'au 22 août 2025



Je réserve les activités sur le site internet

Toutes les activités, ainsi que les dernières mises à jour, sont à retrouver sur le site animestivale.metz.fr. Lors de la délivrance de la carte Animation estivale, **un identifiant et un mot de passe provisoire** sont remis à chaque participant, permettant de réserver ses activités.

Le nombre de places disponibles étant limité, il est essentiel de réserver uniquement les activités auxquelles votre enfant va participer.

Réservation à partir du 22 juin sur animestivale.metz.fr

1

Je m'inscris sur animestivale.metz.fr

2

J'imprime ma carte
une fois mon inscription validée

3

Avec mon code, je réserve
mes activités sur
animestivale.metz.fr

Je ne dispose pas d'un accès à internet

Sur rendez-vous, la délivrance de la carte Animation estivale est possible dans l'ensemble des mairies de quartier et les réservations d'activités sont possibles **suivant les permanences ci-dessous**, indépendamment du lieu de domicile :

- **Lundi 9h-12h et 13h-17h** : Hôtel de Ville - 1 place d'Armes - Jacques-François Blondel
- **Mardi 9h-12h et 13h-17h** : Devant-les-Ponts – 15 chemin sous les vignes
- **Mercredi 9h-12h et 13h-17h** : Borny – 11 rue de Pange
- **Jeudi 11h-19h** : Bellecroix - 13 rue de Toulouse
- **Vendredi 9h-12h et 13h-17h** : Hôtel de Ville - 1 place d'Armes - J.-Fr. Blondel

Important:

- Les inscriptions sont faites par les parents ou le membre de la famille qui héberge l'enfant à Metz.
- Ceux-ci devront être munis
 - d'une pièce d'identité (*livret de famille, carte d'identité*)
 - d'un justificatif de domicile messin (*facture gaz, électricité...*)
 - d'une autorisation écrite du responsable légal si l'enfant est hébergé à Metz par un parent (*formulaire type à télécharger sur le site*).

Réservation des activités à partir du 23 juin / Inscriptions possibles jusqu'au 22 août

SUR RENDEZ-VOUS :

- par téléphone au 06 73 44 71 54.

À partir du **15 juillet 2025** : uniquement via Allo Mairie au 0 800 891 891

- sur la plateforme dédiée : **metz.fr** (*Mes démarches / rendez-vous en ligne*)

SUR PLACE EN MAIRIE :

Du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h, le vendredi de 8h à 12h.

Bellecroix : 13 rue de Toulouse
(sauf jeudi, uniquement de 11 à 19h)
Borny : 11 rue de Pange
Devant-les-Ponts : 15 chemin sous les vignes
Grange-aux-Bois : 5 rue du Cuvion,
centre commercial de l'horloge
Hôtel de Ville : 1 place d'Armes -
Jacques-François Blondel

Magny : 14 rue Jean d'Aprenom
Nouvelle Ville Sainte-Thérèse : 25 rue de Verdun
(uniquement lundi, mercredi, vendredi matin)
Patrotte/Metz Nord : 76 av. de Thionville
Plantières-Queueleu : 1 rue du Roi Albert
Sablon : 4-6 rue des Roberts
Vallières : 3 rue des Bleuets

4 Pour participer aux activités nautiques, je fais un test en piscine

5

Je me procure, si nécessaire, le(s) document(s) demandé(s) par l'association lors de la réservation

6

Et si je ne peux pas participer, j'annule ma réservation pour laisser la place à un autre enfant

ACCESSIBILITÉ DES ACTIVITÉS AUX

L'accueil de vos enfants et adolescents en situation de handicap

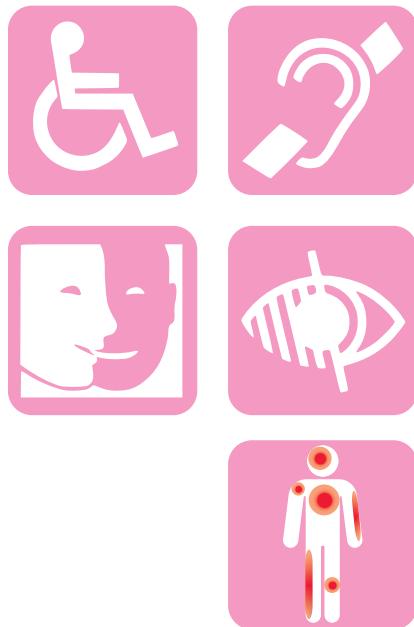
La plupart des animations sont accessibles à tous les jeunes. De nombreuses activités sont adaptées aux enfants et adolescents en situation de handicap grâce à la mobilisation des associations partenaires. L'un des obstacles majeurs rencontrés dans le cadre de l'accès aux loisirs des enfants et adolescents concerne l'adéquation des lieux d'accueil et la présence de personnel encadrant.

Nous vous invitons à prendre contact avec les différentes associations pour vous assurer des bonnes conditions d'accueil de votre enfant, en fonction des particularités de sa situation, ainsi que des places disponibles.

Fiche de liaison (voir p.9)

(téléchargeable sur animestivale.metz.fr)

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité proposée dans le cadre de l'Animation estivale et accessible à tous, remplissez le tableau et transmettez-le à l'association concernée (voir contacts associations p.22), afin que votre enfant soit accueilli dans les meilleures conditions possibles.



L'utilisation du pictogramme « handicap invisible » s'inscrit dans la démarche d'Handicap aux 8000 visages créée par Virginie SZPIRO.

JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP



Fiche de liaison

ENFANT CONCERNÉ NOM : PRÉNOM : ÂGE : ans

RESPONSABLE LÉGAL NOM : PRÉNOM :

Tél. (1) : Tél. (2) :

HANDICAP DE L'ENFANT
(entourez
le pictogramme
correspondant)



Handicap
moteur



Handicap
auditif



Handicap
mental



Handicap
visuel



Handicap
invisible

ACTIONS	ENTOURER	
Elocution verbale	OUI	NON
Compréhension écrite	OUI	NON
Langue des signes française	OUI	NON
Support de communication adapté	OUI	NON

ACTIONS	ENTOURER	
Se déplace seul.e	OUI	NON
Est en fauteuil roulant	OUI	NON
Chien guide ou canne	OUI	NON
Va aux W.C. sans incitation	OUI	NON

ACTIONS (mettre une croix dans la colonne voulue)	SEULE	AVEC AIDE PONCTUELLE	AVEC AIDE SPÉCIFIQUE (personne dédiée)
Utilise les toilettes			
Sait s'habiller			
S'oriente dans un lieu			
Interagit avec les autres			
Mouvements haut et/ou bas du corps			
Prise en main d'objets			
Participation aux différentes tâches			

REMARQUES GÉNÉRALES ET/OU TRAITEMENT(S) SPÉCIFIQUE(S) :

La Ville de Metz a mis en œuvre un traitement de données personnelles dénommé « Animation estivale ». Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville et des partenaires de ce dispositif. La durée de conservation des données est de 1 an. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition et limitation des informations la concernant, pour motif légitime.

Vous pouvez exercer ces droits, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, en vous adressant à : Hôtel de Ville de Metz, à l'attention du Délégué à la protection des données, 1 place d'Armes - J.F. Blondel 57036 METZ Cedex 1 - Tél : Allo Mairie 0800 891 891. dpo@mairie-metz.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Toutes les activités en détail



*Activités culturelles et
de sensibilisation
à la nature
p. 11 à 15*



©Yoga, Danse, Théâtre



©Baseball et Softball Club de Metz

*Activités sportives
p. 16 à 18*



Activités susceptibles de modifications.
Retrouvez toutes les dernières mises à jour sur
animestivale.metz.fr

Activités culturelles et de sensibilisation à la nature

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | **Semaine 2 (4j)** : du 15 au 18 juillet | **Semaine 3 (5j)** : du 21 au 25 juillet | **Semaine 4 (5j)** : du 28 juillet au 1 août | **Semaine 5 (5j)** : du 4 au 8 août | **Semaine 6 (4j)** : du 11 au 14 août | **Semaine 7 (5j)** : du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							PLACES PAR SEANCE	LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES.*	DUREE
		1	2	3	4	5	6	7						
Art contemporain Visite et ateliers artistiques <i>(atelier du mardi au vendredi)</i>	FRAC Lorraine		2		4				10	FRAC Lorraine 1bis rue des Trinitaires	10h-12h	6-10 ans		hebdo.
				3		5						8-12 ans		
Arts plastiques Crée ta marque	Asso 1D				5				6	Local «BornyBuzz Numérique» 10 rue du Béarn	14h-16h	12-16 ans		hebdo.
Arts plastiques Création d'un livret pop-up : « Caché »	Assolatelier		3	4					10	Le Cap 1 rue du Coëtlosquet (salle 215)	14h-18h	9-15 ans		séance
Arts plastiques Création d'un livret pop-up : « Les monstres de mon enfance »	Assolatelier			5	6				10	Le Cap 1 rue du Coëtlosquet (salle 215)	14h-18h	9-14 ans		séance
Arts plastiques Porcelaine	Au four et à mesure		3						6	Centre socio-culturel 1 rue du Bois de la Dame 1 ère étage salle S3	14h-16h	10-16 ans		hebdo.
Arts plastiques Illustrations à l'encre de Chine sur les chants du monde	Bouche à Oreille	1							8	Local Bouche à Oreille 20 boulevard de Guyenne	10h-12h	6-9 ans		hebdo.
	Bouche à Oreille		3						8	14h-16h	10-13 ans			
Arts plastiques Papiers et bas-reliefs	Bouche à Oreille			3					8	Local Bouche à Oreille 20 boulevard de Guyenne	10h-12h	6-9 ans		hebdo.
									8	14h-16h	10-13 ans			
Arts plastiques Peindre le volume <i>(excepté les mardis)</i>	Centre Pompidou-Metz	1	2	3	4				12	Centre Pompidou-Metz 1 parvis des Droits de l'Homme	10h-12h	6-10 ans		séance
Arts plastiques Peinture et collage sur toile	Maison de la Culture et des Loisirs		2	3					8	MCL 36 rue Saint Marcel	10h-12h	5-8 ans		hebdo.
Arts plastiques Bande dessinée et fanzine	Maison de la Culture et des Loisirs	1	2						12	MCL 36 rue Saint Marcel	14h-16h	8-12 ans		Hebdo.
Arts plastiques Monstres masqués <i>(sem 5 : lundi/jeudi/vendredi - sem 7 : lundi/vendredi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz				5	7			7	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	14h-16h	7-12 ans		séance
Arts plastiques Histoire du soir aux plafonds <i>(lundi/jeudi/vendredi matin, ou jeudi/vendredi après-midi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz	1							7	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	10h-12h	6-9 ans		séance
									7	14h-16h				
Arts plastiques Les animaux nocturnes <i>(sem 5 : mercredi uniquement, sem 7 : lundi/jeudi/vendredi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz				5		7		6	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	10h-12h	5-6 ans		séance
									6	14h-16h				

Activités culturelles et de sensibilisation à la nature

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | **Semaine 2 (4j) :** du 15 au 18 juillet | **Semaine 3 (5j) :** du 21 au 25 juillet | **Semaine 4 (5j) :** du 28 juillet au 1 août | **Semaine 5 (5j) :** du 4 au 8 août | **Semaine 6 (4j) :** du 11 au 14 août | **Semaine 7 (5j) :** du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							PLACES PAR SEANCE	LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES.*	DUREE
		1	2	3	4	5	6	7						
Arts plastiques Arch'olumineux <i>(uniquement le mercredi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz	1			4				6	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	10h-12h 14h-16h	5-6 ans		séance
Arts plastiques Mon royaume pour un cheval <i>(sem 1 et sem 3 : lundi, sem 4 : vendredi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz	1		3	4				7	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	14h-16h	7-12 ans		séance
Arts plastiques Musée, Maquette, Moyen âge <i>(sem 4 : lundi/jeudi, sem 7 : jeudi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz				4			7	7	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	14h-16h	8-12 ans		séance
Arts plastiques Où vivent les animaux <i>(les lundis, jeudis ou vendredis)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz			4	5				6	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	10h-12h	5-6 ans		séance
Arts plastiques Céramique <i>(lundi, jeudi ou vendredi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz		3						7	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	10h-12h	7-12 ans		séance
Arts plastiques Plumes <i>(mercredi matin, ou mercredi/jeudi/vendredi après-midi)</i>	Musée de la Cour d'Or Eurométropole de Metz		3						6	Musée de la Cour d'Or 2 rue du Haut Poirier	10h-12h 14h-16h	5-6 ans		séance
Arts plastiques Sculpture en papier carton Food Art	Tata		2	4					14	Centre socioculturel du Bon Pasteur (salle 4) 10 rue du Bon Pasteur	10h-12h	6-14 ans	  	hebdo.
Arts plastiques Création d'un tee-shirt 3D	Tata		2	4					14	Espace Corchade 37 rue du Saulnois (salle arts plastiques)	14h-16h	6-14 ans	  	hebdo.
Arts plastiques et nature Réalisation de cartes postales «Portrait de rue»	Blüida	1							12	Blüida 7 avenue de Blida	14h-18h	8-12 ans	 	séance
Bricolage et jeu de voyage Marrakech mardi et mercredi <i>(présence requise sur deux jours)</i> /\\ présence d'un adulte accompagnant obligatoire	Ludothèque l'île aux trésors	1							4	Ludothèque de la MPE 22A rue du Wad Billy	10h-12h	5-7 ans		hebdo.

Activités culturelles et de sensibilisation à la nature

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | **Semaine 2 (4j)** : du 15 au 18 juillet | **Semaine 3 (5j)** : du 21 au 25 juillet | **Semaine 4 (5j)** : du 28 juillet au 1 août | **Semaine 5 (5j)** : du 4 au 8 août | **Semaine 6 (4j)** : du 11 au 14 août | **Semaine 7 (5j)** : du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							PLACES PAR SEANCE	LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES.*	DUREE
		1	2	3	4	5	6	7						
Bricolage et créativité Décoration d'un théâtre d'ombres et création d'une histoire <i>mardi et mercredi</i> (présence requise sur deux jours) /!\ présence d'un adulte accompagnant obligatoire	Ludothèque l'île aux trésors			3					6	Ludothèque de la MPE 22A rue du Wad Billy	10h-12h	5-7 ans	  	hebdo.
Bricolage et sculpture Initiation à l'argile <i>mercredi et jeudi</i> (présence requise sur deux jours) /!\ présence d'un adulte accompagnant obligatoire	Ludothèque l'île aux trésors			4					6	Ludothèque de la MPE 22A rue du Wad Billy	10h-12h	5-7 ans		hebdo.
Bricolage et construction TEIFOC, les apprentis maçons <i>mercredi et jeudi</i> (présence requise sur deux jours) /!\ présence d'un adulte accompagnant obligatoire	Ludothèque l'île aux trésors			5					6	Ludothèque de la MPE 22A rue du Wad Billy	10h-12h	5-7 ans		hebdo.
Bricolage et couture Couture à 4 mains : pochettes et accessoires <i>mercredi et jeudi</i> (présence requise sur deux jours) /!\ présence d'un adulte accompagnant obligatoire	Ludothèque l'île aux trésors					7		4	Ludothèque de la MPE 22A rue du Wad Billy	10h-12h	6-7 ans		hebdo.	
Broderie contemporaine	Maison de la Culture et des Loisirs		2						6	MCL 36 rue Saint Marcel	14h-16h	8-12 ans		hebdo.
Danse orientale	Yoga Danse Théâtre	1							12	Gymnase 2 rue de la Baronète (salle de danse)	10h-12h	5-9 ans	  	hebdo.
			2									9-16 ans		
Environnement et nature Club nature : Hauts de Vallières	CPN « Les Coquelicots »	1	2		5				20	Espace Naturel Pédagogique et Convivial Rue des Pins	10h-12h	5-16 ans		hebdo.
											14h-16h			
Environnement et nature Club nature : P'tits Récollets	CPN « Les Coquelicots »	1	2	4					12	RDV dans la cour du Cloître des Récollets 1 rue des Récollets	10h-12h	5-16 ans		hebdo.
											14h-16h			
Gravure	Maison de la Culture et des Loisirs			3					8	MCL 36 rue Saint Marcel	14h-16h	8-12 ans	  	hebdo.

Activités culturelles et de sensibilisation à la nature

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | **Semaine 2 (4j)** : du 15 au 18 juillet | **Semaine 3 (5j)** : du 21 au 25 juillet | **Semaine 4 (5j)** : du 28 juillet au 1 août | **Semaine 5 (5j)** : du 4 au 8 août | **Semaine 6 (4j)** : du 11 au 14 août | **Semaine 7 (5j)** : du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							PLACES PAR SEANCE	LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES.*	DUREE
		1	2	3	4	5	6	7						
Guitare classique	École de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	1							8	École de Musique 38/48 rue Saint Bernard (salle Berlioz)	10h-12h 14h-16h	7-16 ans	  	hebdo.
Jeux de société Stratégie, Aventure et Dextérité	MJC Metz-Sud	1	2	3					8	MJC Metz-Sud 87 rue du XX Corps Americain	10h-12h 14h-16h	6-12 ans	  	séance
Jeux de société Pour les ados	Éclaireuses et Éclaireurs de France - Ludothèque « Le Coffre à Jouets »	1							8	Centre socioculturel du Bon Pasteur (3 ^e étage) 10 rue du Bon Pasteur	16h-18h	10-15 ans	 	séance
Jeux et jouets Fabrication de jeux en carton plume	Éclaireuses et Éclaireurs de France - Ludothèque « Le Coffre à Jouets »	1		4	5	6			12	Centre socioculturel du Bon Pasteur (3 ^e étage) 10 rue du Bon Pasteur	10h-12h	5-12 ans	 	hebdo.
Jeux et jouets Fabrication de jeux en bois	Éclaireuses et Éclaireurs de France - Ludothèque « Le Coffre à Jouets »	1		4	5	6			12	Centre socioculturel du Bon Pasteur (3 ^e étage) 10 rue du Bon Pasteur	14h-16h	8-13 ans	 	hebdo.
Mécanique Les p'tits mailloons (<i>si possible : amener son vélo/casque</i>)	Metz à Vélo	1	2	3					5	Maison du Vélo 3 avenue Leclerc de Hauteclocque	10h-12h	8-12 ans		hebdo.
Mime corporel	Maison de la Culture et des Loisirs	1							12	MCL 36 rue Saint Marcel	10h-12h	5-8 ans	 	hebdo.
Musique Carte d'identité sonore	Maison de la Culture et des Loisirs			3					6	MCL 36 rue Saint Marcel	10h-12h 14h-16h	8-12 ans 13-16 ans	 	Hebdo.
Percussions Batucada	École de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	1							12	École de Musique 38/48 rue Saint Bernard (salle Auditorium)	10h-12h 14h-16h	8-16 ans	  	hebdo.
Photographie Initiation au Light Painting	Bout d'Essais			3	4				8	Blüida 7 avenue de Blida	10h-12h 14h-16h	8-12 ans	  	séance
Photographie Découverte du cyanotype	Maison de la Culture et des Loisirs		2						12	MCL 36 rue Saint Marcel	10h-12h 14h-16h	8-12 ans 13-16 ans	  	Hebdo.
Radio Crée une émission	Maison de la Culture et des Loisirs			3					6	MCL 36 rue Saint Marcel	14h-16h	13-16 ans	  	hebdo.
Sophrologie Atelier sophro-ludique (<i>mardi, mercredi, jeudi ou vendredi</i>)	Inspir Sophro	1							6	Centre socioculturel du Bon Pasteur (salle 4) 10 rue du Bon Pasteur	10h-12h	10-12 ans	  	séance
Théâtre Initiation au théâtre	École de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	1							12	École de Musique 38/48 rue Saint Bernard (salle Auditorium)	10h-12h 14h-16h	7-9 ans 10-12 ans	  	hebdo.
Vélo Pratique du vélo : Estiv'vélo (<i>si possible : amener son vélo/casque</i>)	Metz à Vélo	1	2	3					8	Piste de sécurité routière du Bon Pasteur 10 rue du Bon Pasteur	14h-16h	8-12 ans		hebdo.

Activités culturelles et de sensibilisation à la nature

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | **Semaine 2 (4j)** : du 15 au 18 juillet | **Semaine 3 (5j)** : du 21 au 25 juillet | **Semaine 4 (5j)** : du 28 juillet au 1 août | **Semaine 5 (5j)** : du 4 au 8 août | **Semaine 6 (4j)** : du 11 au 14 août | **Semaine 7 (5j)** : du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES.*	DUREE
		1	2	3	4	5	6	7					
Vidéo Film d'animation 2D	Assolatelier	1	2						Le Cap 1 rue du Coëtlosquet (salle 215)	14h-18h	10-14 ans		hebdo.
Vidéo Découverte et création du média vidéo	Maison de la Culture et des Loisirs	1							MCL 36 rue Saint Marcel	10h-12h	8-12 ans		Hebdo.
										16h-18h	13-16 ans		
Webradio Crée ton posdcast	Asso 1D	1							Local «BornyBuzz Numérique» 1D rue du Béarn	14h-16h	12-16 ans		hebdo.
Zumba	Yoga Danse Théâtre	1							Gymnase 2 rue de la Baronète (salle de danse)	14h-16h	5-9 ans		hebdo.
			2								9-16 ans		

* L'iconologie présentée étant non exhaustive, nous vous invitons à prendre contact avec les différentes structures pour vous assurer des bonnes conditions d'accueil de votre enfant



Musée de la Cour d'Or

Activités sportives

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | Semaine 2 (4j) : du 15 au 18 juillet | Semaine 3 (5j) : du 21 au 25 juillet | Semaine 4 (5j) : du 28 juillet au 1 août | Semaine 5 (5j) : du 4 au 8 août | Semaine 6 (4j) : du 11 au 14 août | Semaine 7 (5j) : du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							PLACES PAR SEANCE	LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES. *	DUREE
		1	2	3	4	5	6	7						
Aéromodélisme	Association Modéliste Le Graouilly	1							6	Plateau de la commune de Rozérieulles	14h-16h	12-16 ans		hebdo.
Athlétisme	Athlétisme Metz Métropole	1	2	3	4				30	Stade d'athlétisme Dezavelle Boulevard Saint Symphorien	10h-12h	6-11 ans		hebdo.
Aviron <i>(en semaine 1 : pas d'animation le lundi)</i>	Société des Régates Messines	1	2	3	4				30	2 quai des Régates <i>(Plan d'eau)</i>	10h-12h	11-16 ans		hebdo.
Badminton	Metz Ban-Saint-Martin Badminton	1	2						20	Gymnase de Vallières 10 bis rue des Carrières	10h-12h	6-10 ans		hebdo.
Baseball	Baseball &Softball Club de Metz - Cometz		2	3				7	20	Complexe sportif des Hauts de Blémonts Rue du Général Metman	10h-12h	6-11 ans		hebdo.
Basketball	ASPTT Metz - Section Basket			3	4	5			40	ASPTT Metz 1 rue des Hauts Peupliers	14h-16h	5-16 ans		hebdo.
Basketball	Metz Basket Club	1							20	COSEC Arsenal Rue des Remparts	10h-12h	9-11 ans		
			2								14h-16h	12-16 ans		séance
									20	Gymnase Fournier Rue du Général Fournier	10h-12h	6-8 ans		
											14h-16h	12-16 ans		
Basketball	Le Terrain - Basketball	1	2						20	Gymnase Paul Valery Rue Henri Bergson	13h-15h	10-14 ans		séance
Billard français	Amicale de Billard de Magny	1	2	3	4	5	6	7	4	Centre socioculturel de Magny 44 rue des Prêles (salle de billard)	10h-12h	9-16 ans		hebdo.
Boxe éducative assaut	Boxing Club de Metz	1	2	3	4				20	Gymnase du Luxembourg	10h-12h	8-16 ans		hebdo.
Course d'orientation	Metz Sports d'Orientation	1							12	RDV au bout de la rue de Peltre au Parc du Pas du Loup	14h-16h	8-12 ans		
Échecs	École Française d'Échecs de Metz										16h-18h	11-16 ans		
		1	2						10	Annexe du centre culturel 40 rue des Trois Evêchés	14h-15h30	7-14 ans		
											16h-17h30			hebdo.
Échecs	Club d'Échecs Metz Fischer				4	5			12	Centre socioculturel 90 rue de Vallières	10h-12h	6-16 ans		hebdo.
											14h-16h			
Équitation <i>Contact animalier et découverte</i>	Association de la VIVH	1	2	3	4	5			10	Domaine équestre de la VIVH Rue de Saint-Agnan, Coincy	10h-12h	6-9 ans		hebdo.
											14h-16h	10-12 ans		

Activités sportives

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | Semaine 2 (4j) : du 15 au 18 juillet | Semaine 3 (5j) : du 21 au 25 juillet | Semaine 4 (5j) : du 28 juillet au 1 août | Semaine 5 (5j) : du 4 au 8 août | Semaine 6 (4j) : du 11 au 14 août | Semaine 7 (5j) : du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							PLACES PAR SEANCE	LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES.*	DUREE
		1	2	3	4	5	6	7						
Escalade	Club Escalade Évasion Metz	1							12	Gymnase du Luxembourg	10h-12h 14h-16h	9-12 ans 13-16 ans		hebdo.
Escrime	Société d'Escrime de Metz		3	5					12	Salle d'armes Complexe sportif Belletanche	10h-12h 14h-16h	7-10 ans 5-6 ans 7-10 ans		
Futsal				4							10h-12h 14h-16h	6-9 ans 10-13 ans		séance
Golf	Association Sportive du Gardengolf	1	2	3	4	5	6	7			10h-12h	6-9 ans		
Gymnastique	Metz Gym		2	3	4	5			48	Les Arènes 5 avenue Louis le Débonnaire	10h-12h 14h-16h	6-10 ans 9-15 ans		hebdo.
Handball	Metz Handball Association				5	6					10h-12h 14h-16h	5-12 ans 9-16 ans		hebdo.
Handball	Metz Magny Handball		3	4					20	COSEC Magny du collège Paul Verlaine 7 rue du Bourdon	10h-12h	7-11 ans		hebdo.
Hockey	Metz Hockey Club	1	2	3	4	5	6	7			14h-16h	5-12 ans		hebdo.
Kayak	Kayak Club de Metz	1	2	3	4	5	6	7	16	Promenade Hildegarde (Plan d'eau)	10h-12h 16h-18h	7-14 ans		hebdo.
Moto-cross (à la journée + repas tiré du sac) Savoir faire du vélo sans petites roues	Moselle Moto Club				4	5	6				9h-16h	6-12 ans		
Patinage artistique	Sports de Glace de Metz		2	3	4	5	6		30	Patinoire Ice Arena Complexe sportif Saint Symphorien	14h-16h	5-10 ans		hebdo.
Pêche	Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		2	3	4						10h-12h 14h-16h	8-16 ans		hebdo.
Piscine activités aquatiques encadrées (les enfants doivent mesurer au minimum 1,20m et doivent savoir nager, test nautique 25 mètres obligatoire)	Ville de Metz - Piscine de Belletanche	1	2	3	4	5	6	7	15	Piscine Belletanche Rue Belletanche	10h-11h30	8-12 ans		hebdo.

Activités sportives

Semaine 1 (5j) : du 7 au 11 juillet | Semaine 2 (4j) : du 15 au 18 juillet | Semaine 3 (5j) : du 21 au 25 juillet | Semaine 4 (5j) : du 28 juillet au 1 août | Semaine 5 (5j) : du 4 au 8 août | Semaine 6 (4j) : du 11 au 14 août | Semaine 7 (5j) : du 18 au 22 août

DISCIPLINE	ORGANISATEUR	SEMAINES							PLACES PAR SEANCE	LIEU	HORAIRES	ÂGES	ACCES.*	DUREE	
		1	2	3	4	5	6	7							
Piscine en accès libre à condition de savoir nager (les enfants de 5 à 9 ans doivent être accompagnés par un adulte, qui devra payer son entrée)	Ville de Metz Piscines	1	2	3	4	5	6	7	-	Piscine Belletanche Rue Belletanche	14h30-17h	5-16 ans	  	séance	
										Piscine Lothaire Rue Lothaire					
Tennis	ASC Metz Tennis	2	3	4					10	Tennis Cheminot Rue de l'Horticuture	10h-12h	5-10 ans	 	hebdo.	
									10			11-16 ans			
Tennis	ASPTT Metz Section Tennis	1	2	3					12	ASPTT Metz 1 rue des Hauts Peupliers	14h-16h	8-13 ans	 	hebdo.	
Tennis de table	Metz Tennis de Table	1	2	3	4				10	Complexe sportif Saint Symphorien (salle du tennis de table)	10h-12h	5-7 ans	 	hebdo.	
								20	10h-12h	8-16 ans					
								30	14h-16h						
Tir à l'arc	ASC Metz Les Archers du Saint Quentin	1	2	3	4				10	Tennis Cheminot Rue de l'Horticuture	10h-12h	9-16 ans		hebdo.	
Voiture radio-commandée (uniquement mardi, mercredi, jeudi ou vendredi)	Auto Modèle le Graouilly			3					8	Espace Corchade 37 rue du Saulnois (salle de spectacle)	9h-10h	9-14 ans	 	séance	
										10h-11h					
										11h-12h					
Volley-ball	Metz Volley-Ball	1	2	3					25	Gymnase COSEC Jean Rostand 20 rue René Paquet	14h-16h	8-16 ans	 	hebdo.	

* L'iconologie présentée étant non exhaustive, nous vous invitons à prendre contact avec les différentes structures pour vous assurer des bonnes conditions d'accueil de votre enfant



©Metz Hockey Club



©Moselle Moto Club

INFOS PRATIQUES

QUI PEUT PARTICIPER ?

L'Animation estivale est accessible à tous les enfants messins âgés de 5 ans révolus à 16 ans, ainsi qu'aux enfants hébergés pour les vacances chez un membre de leur famille résidant à Metz.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DEMANDÉS PAR LES ASSOCIATIONS

Des documents complémentaires sont susceptibles d'être demandés par les associations, lors de la réservation. Ces documents seront à présenter au moment où les enfants se rendent à l'activité. L'accès à l'activité pourra être refusé par l'association aux enfants ne présentant pas ces documents.

TEST NAUTIQUE

La pratique des activités comme le kayak, l'aviron, la voile (...), conformément à la réglementation en vigueur, est subordonnée à la fourniture d'un test relatif à la pratique des activités nautiques. Ce test peut être réalisé sur le lieu de l'activité (**à confirmer avant le début de l'activité avec le club concerné**) ou en piscine. Du 7 juillet au 22 août, possibilité de réaliser ce test du lundi au vendredi, de 10h à 12h, à la piscine Lothaire. Prise de rendez-vous par téléphone au 03.87.55.55.02 (du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h).

(Carte Animation estivale et pièce d'identité à présenter- port du bonnet obligatoire - shorts interdits - prévoir 1€ pour le casier - télécharger le formulaire sur le site internet animestivale.metz.fr).

OUVERTURE ET CLÔTURE DES RÉSERVATIONS

Les réservations sur le site seront ouvertes à partir du dimanche **22 juin à 9h**, pour les activités de la semaine du 7 juillet. Chaque nouveau dimanche à 9h, une nouvelle semaine sera accessible à la réservation et les inscriptions seront closes pour la semaine à venir (ex : le dimanche 13 juillet, fin des inscriptions pour les activités de la semaine du 15 au 18 juillet). Les inscriptions sont donc toujours actives pour deux semaines consécutives.

Tant que les inscriptions ne sont pas terminées, les parents ont la possibilité de modifier leurs choix. Ils peuvent ensuite s'inscrire directement auprès des associations pour la semaine en cours si des places sont encore disponibles ou en cas de désistements.

DÉSISTEMENTS

Certaines activités étant très prisées, il est demandé aux participants de bien vouloir honorer leurs inscriptions ou, le cas échéant, de supprimer leurs réservations. La place sera ainsi libérée au profit d'un autre participant. **En cas d'usage abusif du site pour des réservations non honorées, la Ville se réserve le droit de bloquer le code d'accès.**

RÈGLEMENT

Au travers du dispositif de l'Animation estivale, la Ville de Metz et les associations partenaires souhaitent proposer un été attractif à l'ensemble des enfants et adolescents tout en favorisant la découverte de nouvelles pratiques. L'Animation estivale s'adresse à tous les jeunes messins, ou hébergés à Metz chez un membre de leur famille durant l'été, âgés de 5 à 16 ans.

Les ateliers proposés sont organisés par les associations et établissements publics qui en assurent le bon déroulement, l'encadrement, et le contenu pédagogique. Les enfants qui participent aux activités sont dès lors soumis au respect des règlements en vigueur pour chacune des disciplines, mais également, dans un double souci de convivialité et de sécurité, au présent règlement.

La Ville de Metz et les associations remercient les parents de bien vouloir signer et respecter rigoureusement le règlement de l'Animation estivale et d'en partager l'esprit.

ARTICLE 1 | RESPECT DES RÉSERVATIONS

La Ville de Metz met à disposition une plateforme numérique dédiée qu'elle administre, visant à faciliter la relation associations/familles d'une part, et à simplifier la gestion des inscriptions. Les réservations des activités se font principalement via Internet. Elles peuvent également se faire auprès des mairies de quartiers pour les personnes n'ayant pas accès à Internet ou auprès de l'organisateur de l'activité mais toujours via le site de réservation afin que les places disponibles puissent être décomptées.

L'inscription est un engagement pris par le participant. Les parents s'engagent à honorer leurs réservations. Les participants qui souhaitent finalement renoncer à prendre part à un atelier s'engagent à supprimer leur réservation en ligne afin de libérer une place au bénéfice d'un autre enfant.

L'organisateur de l'activité est susceptible exceptionnellement de modifier la programmation en fonction de la météo afin de préserver la sécurité du public (Canicule, pluie/vent pour certaines activités extérieures).

ARTICLE 2 | RESPECT DES HORAIRES

Les participants s'engagent à respecter les horaires indiqués lors de leur inscription. En cas de retard non préalablement excusé, l'animateur pourra refuser l'accès à la séance à l'enfant.

Un enfant qui ne se présenterait pas au démarrage d'une activité hebdomadaire, sans en avertir préalablement la structure organisatrice, **perd le bénéfice de son inscription** et peut être remplacé par un autre enfant toute la semaine.

Les enfants sont sous la responsabilité des encadrants jusqu'au terme indiqué de la séance. Aussi, les enfants, seuls, ne peuvent **en aucun cas quitter la séance avant l'horaire initialement prévu.** Toutefois, les parents ont la possibilité, à titre tout à fait exceptionnel, de récupérer leur enfant avant le terme de la séance. Pour cela, la Ville de Metz vous invite à prendre contact avec l'organisateur de l'activité concerné afin de connaître les conditions.

ARTICLE 3 | RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Il est de la responsabilité du parent/accompagnant de s'assurer de la présence d'un encadrant avant de laisser l'enfant sur le lieu de l'activité.

Pendant toute la durée de la séance d'activité, les enfants sont encadrés par les animateurs, intervenants ou entraîneurs de la structure d'accueil. **Ils ne sont plus sous la responsabilité des organisateurs dès lors que la séance est terminée.** En cas de retard exceptionnel du parent, il sera nécessaire de contacter l'organisateur de l'activité pour que celui-ci puisse s'organiser et ne pas laisser l'enfant sans surveillance.

Les parents attestent, par la signature du présent règlement, que leur enfant est couvert par une **garantie d'assurance responsabilité civile adéquate.**

ARTICLE 4 | OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Au moment de la validation de la réservation d'une activité, il sera demandé au parent d'attester que l'enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité retenue.

Sans cette attestation, il ne pourra pas réserver d'activité. La Ville de Metz invite les parents à se rapprocher de leur médecin au moindre doute.

Les jeunes participants à l'Animation estivale doivent présenter la carte au démarrage de chaque activité. Ils doivent également être en possession de la carte pendant la durée de l'activité car y figurent notamment les préconisations médicales, ainsi que le numéro de la personne à contacter en cas d'urgence.

Au même titre, les parents devront indiquer si l'enfant présente ou non une surveillance médicale sur la carte de leur enfant. En cas de surveillance médicale,

les parents pourront indiquer toutes les informations utiles (allergie alimentaire, médicamenteuse, opération récente, etc.). Le responsable légal s'engage à les réactualiser si nécessaire.

Il en va de même pour la présentation **de tous types de documents demandés par l'organisateur de l'activité qui devront obligatoirement être produits au démarrage des activités pour lesquelles ils sont sollicités.**

Par ailleurs, **un test relatif à la pratique des activités nautiques doit être réalisé** pour des activités comme le kayak, l'aviron, la voile conformément à la réglementation en vigueur. Ce test pourra être réalisé en piscine ou proposé sur le site d'activité selon les cas (voir informations pratiques sur le site internet).

Les parents sont invités à équiper les enfants d'une tenue adéquate mais également à doter leur enfant d'une gourde d'eau (ou bouteille).

ARTICLE 5 | DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Dans un souci de qualité d'accueil et de pratique, les parents s'engagent à transmettre à l'encadrant toute information qu'ils jugeront utile afin d'aménager au mieux la prise en charge du participant au regard de l'activité visée.

Pour les enfants en situation de handicap, une fiche de liaison est téléchargeable sur le site internet de l'Animation estivale. Les parents sont invités à la renseigner et la transmettre aux associations afin que l'enfant concerné soit accueilli dans les meilleures conditions possibles. La Ville de Metz invite les parents à toujours prendre attaché avec l'association.

ARTICLE 6 | DROIT À L'IMAGE

Lors de l'inscription de l'enfant, les parents décideront de l'autorisation ou du refus, de faire photographier ou filmer leur enfant par la Ville de Metz dans le cadre d'un atelier. En cas de consentement, la Ville de Metz pourra utiliser les images, à titre gratuit et à seule fin d'illustrer les articles relatifs au dispositif de l'Animation estivale. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent leur(s) enfant(s) est garanti. Les parents pourront à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie s'ils le jugent utile.

ARTICLE 7 | CNIL

Le Pôle Jeunesse, Vie Associative et Politique de la Ville a mis en œuvre un site internet animestivale.metz.fr avec un téléservice destiné à gérer plus facilement les demandes d'inscriptions aux activités.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville de Metz et des partenaires de ce dispositif.

La durée de conservation des données est de 1 an.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition et limitation des informations la concernant, pour motif légitime.

Vous pouvez exercer ces droits, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, en vous adressant à :

Hôtel de Ville de Metz :

A l'attention du Délégué à la protection des données
1, place d'Armes - J.F. Blondel 57036 METZ Cedex 1
Allo Mairie 0 800 891 891 (service et appel gratuits)
dpo@mairie-metz.fr

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 8 | LITIGE

En cas de non-respect du présent règlement, l'association ou l'organisateur de l'activité se réserve la possibilité de demander à la Ville de Metz la désinscription du participant concerné du dispositif de l'Animation estivale. Il n'aura dès lors plus accès à son compte et se verra retirer la possibilité de s'inscrire aux activités. Il perdra en outre le bénéfice de ses inscriptions déjà effectuées.

Pour toute question concernant l'organisation des ateliers, les parents sont invités à prendre l'attache des associations (voir tableau des coordonnées des associations à la page suivante).

Pour toute question relative à l'organisation générale de l'Animation estivale, ainsi que toute difficulté éventuelle de communication avec les encadrants, **les parents sont invités à prendre l'attache du pôle Jeunesse Vie Associative et Politique de la Ville en le contactant au 03.87.55.56.13.**

COORDONNÉES DES ASSOCIATIONS

Amicale de Billard de Magny	06 87 30 99 14	FRAC Lorraine	03 87 74 73 71
APM Metz Football Club	07 60 77 38 49	Inspir'Sophro	07 64 23 93 95
ASC Metz - Les Archers du Saint Quentin	06 81 71 69 95	Kayak Club de Metz	03 87 66 93 18
ASC Metz - Section Tennis	06 82 45 38 78	Le Terrain-Basketball	07 62 46 12 20 07 81 70 86 96
ASPTT Metz - Section Basket	03 87 66 17 84	Ludothèque l'Île aux trésors	03 87 55 50 70
ASPTT Metz - Section Tennis	03 87 66 88 66	Maison de la Culture et des Loisirs	03 87 32 53 24
Asso 1D	06 09 68 71 79	Metz Basket Club	06 58 38 61 43
Association Modéliste Le Graouilly	06 27 91 32 46 06 31 69 85 30	Metz à Vélo – Atelier Esti'velo	07 68 57 94 69
Association Sportive du Gardengolf de Metz	03 87 78 71 04	Metz à vélo	06 62 16 46 39
Assolatelier	06 82 60 59 39	Atelier Les P'tits Maillons	07 68 57 94 69
Athlétisme Metz Métropole	06 63 21 95 17 06 70 61 00 72	Metz Ban Saint Martin Badminton	06 28 33 05 16
Au four et à mesure	06 48 72 80 00	Metz Gym	06 86 66 59 50
Auto Modèle le Graouilly	06 79 54 01 13	Metz Handball	03 87 66 37 05
Baseball Softball Cricket Club de Metz	06 18 05 08 68	Metz Hockey Club	06 60 93 13 06
Bliida	03 87 61 60 70	Metz Magny Handball	06 11 17 65 62
Bouche à Oreille	06 35 10 47 82	Metz Sports d'Orientation	06 83 18 71 24 06 03 03 82 46
Bout d'essais	06 33 73 29 73 07 68 78 01 81	Metz Tennis de Table	06 85 17 04 27
Boxing Club de Metz	06 03 19 18 60 06 77 96 06 47	Metz Volley Ball	07 87 16 42 92
Centre Pompidou Metz	03 87 15 39 39	MJC Metz-Sud	03 87 62 71 70
Club Escalade Evasion Metz	06 13 36 17 53	Moselle Moto Club	06 87 49 47 75
Club d'Echecs Metz Fischer	06 71 00 93 54	Musée de la Cour d'Or Eurométropole Metz	03 57 88 38 83
CPN « Les Coquelicots » Club Nature Hauts de Vallières	06 16 27 26 07	Société d'Escrime de Metz	06 35 18 29 42
CPN « Les Coquelicots » Club Nature P'tits Récollets	07 59 56 12 38	Société des Régates Messines	06 68 13 30 01 06 51 04 22 35
De la Vivh	07 77 70 08 11 06 33 63 45 81	Sports de Glace	07 82 77 53 00
Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	03 87 66 94 93	Tata	06 78 47 03 57
Ecole Française d'Echecs de Metz	06 33 75 11 24 06 20 78 79 14	Ville de Metz - Piscines	03 87 55 55 02
EEDF - Ludothèque « Le Coffre à Jouets »	03 87 21 03 99	Yoga, Danse, Théâtre	06 38 61 77 29
Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	03 87 62 86 80		

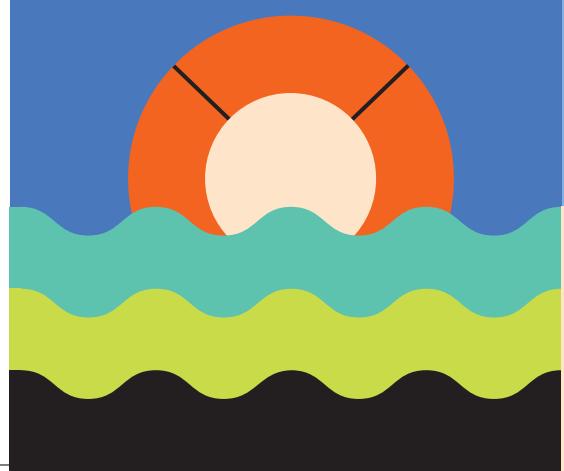
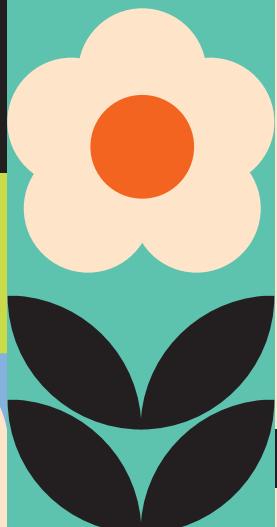
Liste des associations non exhaustive susceptible de modifications



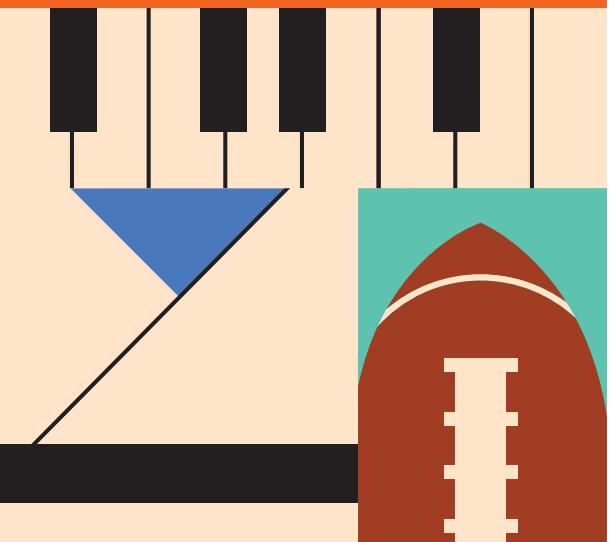


pass metz loisirs>

2025



sous condition de
ressources pour les familles



Pour pratiquer
une activité sportive,
culturelle ou de loisirs
dans les associations
ou clubs messins.

VILLE DE
METZ
Centre Communal
d'Action Sociale

Allo Mairie
0 800 891 891
metz.fr

Service & appel
gratuits